

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 4 JUILLET 2011

- AG 2011 de l'Afer : le silence du Conseil d'administration sur une partie des résultats

Sur les 109.777 votes enregistrés à l'assemblée générale de l'AFER du 29 juin dernier, 69.000 environ ont émané de votes effectués par procuration, 500 et quelques autres effectués par les adhérents présents dans la salle et enfin 42.000 provenant des votes par correspondance (internet ou courrier).

Tous les observateurs avertis savent que l'écrasante majorité des procurations, de l'ordre de 95%, sont confiées au Président par des adhérents qui ne suivent les choses que de très loin.

Le sous-groupe des voix exprimées par correspondance reflète donc mieux la tendance de l'opinion des adhérents qui s'intéressent à la politique menée que le résultat général. Chacun peut constater aujourd'hui que sur le site de l'Afer, les chiffres des votes par correspondance n'ont pas été reproduits.

Or, sur les quinze résolutions non soutenues par le Conseil d'administration (les résolutions A à O), quatorze ont reçu le soutien majoritaire de ce sous-groupe (cf. résultats ci-dessous).

- Par ailleurs se pose un problème de régularité des résolutions adoptées par les assemblées générales de l'Afer depuis l'année 2007.

En effet, les dispositions de l'article R.141-2 du code des assurances résultant du Décret 2006-976 du 1^{er} août 2006 pris pour éviter les abus constatés, notamment et particulièrement par d'anciens dirigeants de l'Afer, précisent que le nombre de pouvoirs dont le Président « peut disposer » ne peut être supérieur à « 5% des droits de vote », soit environ 36.000 en l'occurrence en 2011, puisque 711.000 adhérents ont été convoqués.

La distribution effectuée par le Président de l'Afer à d'autres administrateurs, au delà des 36.000 auxquels il a droit, du large surplus de pouvoirs rédigés à son nom est-elle régulière au regard de cette nouvelle réglementation ? Le problème est posé.

Le Bureau

Afer 2011/ Résultats des votes par correspondance

*Résolution A : Pour 22.560 / Contre 16.459 - Résolution B : Pour 21.562 / Contre 17.096
Résolution C : Pour 21.558 / Contre 17.280 - Résolution D : Pour 21.228 / Contre 17.445
Résolution E : Pour 20.644 / Contre 17.875 - Résolution F : Pour 22.317 / Contre 16.300
Résolution G : Pour 18.351 / Contre 20.035 - Résolution H : Pour 19.932 / Contre 18.496
Résolution I : Pour 26.465 / Contre 12.093 - Résolution J : Pour 24.684 / Contre 13.652
Résolution K : Pour 25.428 / Contre 13.277 - Résolution L : Pour 29.528 / Contre 9.494
Résolution M : Pour 19.467 / Contre 19.105 - Résolution N : Pour 27.359 / Contre 11.427
Résolution O : Pour 26.119 / Contre 12.788.*